



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 718-24

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par monsieur Sébastien Demers, directeur générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 3 septembre 2024 le règlement 718-24 portant le titre suivant :

**REGLEMENT 718-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 556-13 CONCERNANT LES
NUISANCES AFIN D'AJOUTER LE DÉGAGEMENT DES ARBRES AU-DESSUS D'UNE VOIE
PUBLIQUE**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ A SAINT-BARTHELEMY, LE 11 SEPTEMBRE 2024

Sébastien Demers
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sébastien Demers, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 11 septembre 2024.

Sébastien Demers
Directeur général et greffier-trésorier